

NIGER

1. **Country Name:** Niger

2. **Capital:** Niamey

3. **Official Language:** French

4. **Government Type:** Semi-presidential republic

5. **Major Religion:** Islam

6. **Population:** Approximately 24 million

7. **Area:** 1,267,000 square kilometers

8. **Major Cities:** Niamey, Zinder, Maroua

9. **Major Economic Sectors:** Agriculture, mining, services

10. **Major Challenges:** Poverty, unemployment, climate change

La République du Niger, communément appelée Niger, est l'un des trois pays en Afrique de l'Ouest où Voice est active.

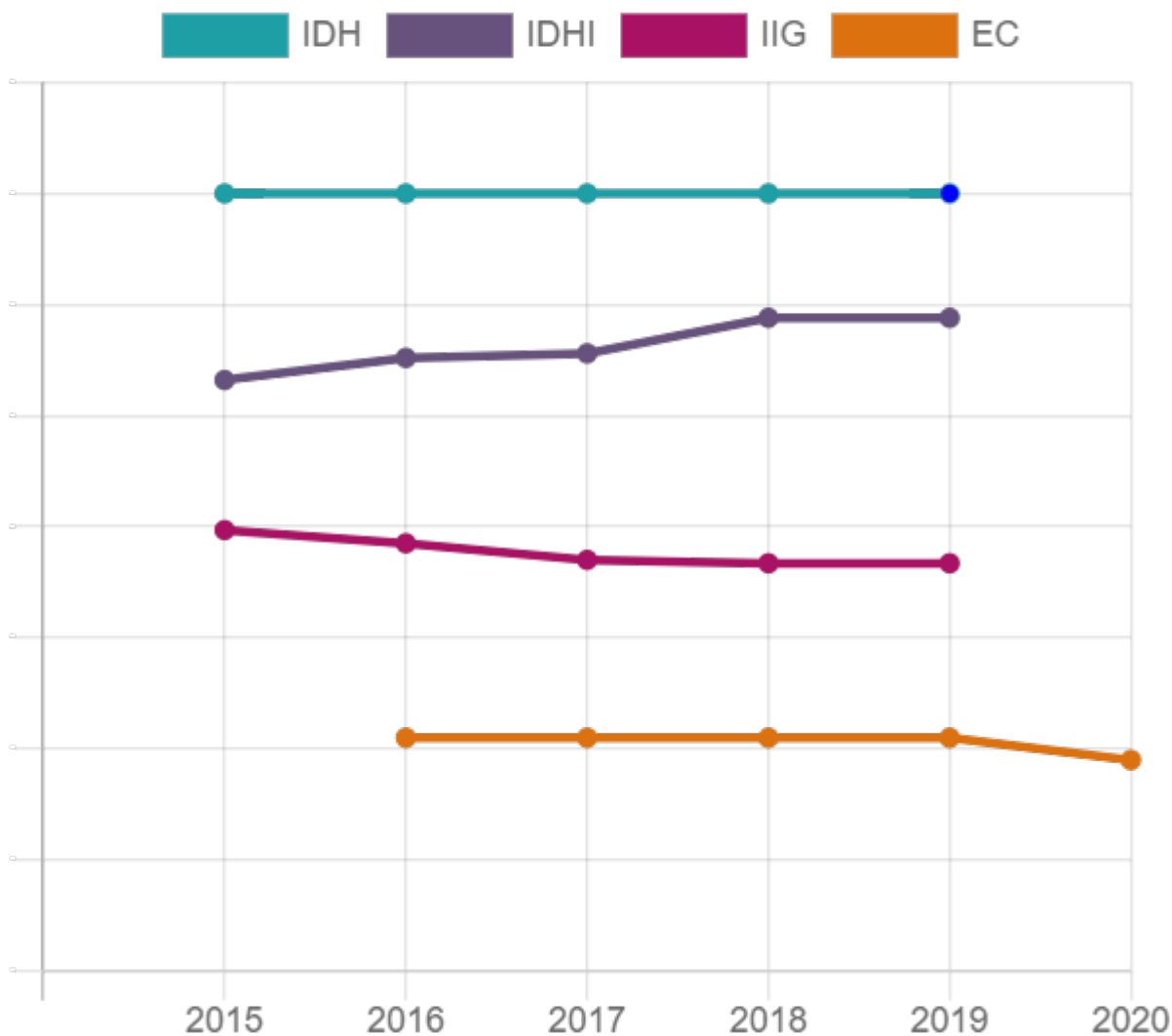
Nous vivons dans un monde qui évolue rapidement – certains changements peuvent être pour le mieux, d'autres pas tant que ça. Afin de continuer à ancrer Voice dans les réalités locales, une analyse du contexte du pays est organisée tous les deux ans, avec la participation de nombreux acteurs et parties-prenantes, partenaires de subventions et détenteurs de droits. Cette analyse sert à encadrer les Appels à Propositions, à soutenir les demandes de subventions et à faire progresser les connaissances générales. Ci-dessous, vous trouverez un résumé de l'exercice mené en 2020, qui reflète les nombreux points de vue et perspectives des Nigériennes et Nigériens.

Le résumé est structuré de manière à présenter une *vue d'ensemble* et, lentement mais sûrement, à *zoomer* sur les voix et les aspirations des détenteurs de droits et à *dézoomer* à nouveau en partageant la voie à suivre pour Voice. Cette page peut également être téléchargée en bas de page.

Un rapport complet et les versions précédentes peuvent être mis à votre disposition sur demande. Veuillez contacter niger@voice.global

Zoom arrière

La vue d'ensemble



Human Development Index (HDI)

L'indice de développement humain est un indice qui combine des données sur l'espérance de vie, l'éducation et le revenu par habitant pour classer les pays. De 2015 à 2020 le classement du Niger selon l'IDH a toujours eu le rang dernier: 189 sur 189 pays, ce qui est déprimant en considérant la richesse de sous-sol au Niger.

Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)

L'IDHI mesure le coût de l'inégalité pour le développement humain, ou la perte globale pour le développement humain due à l'inégalité. Plus on se rapproche de 1, plus une société est égale. L'IDHI peut informer les politiques de réduction des inégalités. Les inégalités au Niger sont persistantes qui ont conduit Oxfam au Niger et ses partenaires de commencer un campagne en Novembre 2020.

Indice d'inégalité de genre (IIG)

L'IIG est un indice d'inégalité qui mesure les coûts de développement humain de l'inégalité entre les sexes sur le plan économique, sanitaire et éducatif. Plus l'indice est proche de 0, le mieux. Entre 2016 et 2019 il n'y pas des avancées significatives. Au Niger, seules 17% des sièges de l'hémicycle sont occupés par des femmes malgré la loi sur le quota révisé en décembre 2019.

Espace civique (EC)

Selon le Moniteur de Civicus indépendant qui a débuté en 2016, l'espace civique continue d'être obstruée au Niger. Et depuis début de 2020 le Niger a été sur la liste de suivi à cause des multiples arrestations des acteurs de la société civile qui ont voulu manifester pacifiquement - un droit constitutionnel - contre la corruption au Ministère de la Défense.

Derrière les chiffres

Au Niger, bien que la croissance économique reste robuste (6,3 % en 2019), le niveau d'extrême pauvreté demeure très élevé à 41,4 % en 2019, touchant plus de 9,5 millions de personnes.

Ces dernières années, la situation sécuritaire s'est détériorée, en particulier dans les zones frontalières avec le Nigeria, le Burkina Faso et le Mali, où des groupes armés ont établi des bases et perpétuent des attaques répétées contre les forces de sécurité et les civils. À ce jour, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri (source <https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview/>)

La religion musulmane, du fait d'interdictions issues des pratiques et traditions islamiques, influence les textes qui doivent être votés. Par exemple la loi sur le code des personnes et de la famille et le code de protection de l'enfant n'arrive pas à être adoptés et appliqués à cause de l'influence des religieux. D'un côté cette loi va toucher la protection des talibés qui sont exploités par certains leaders religieux musulmans et de l'autre côté, ces religieux disposent d'une influence qui constituent une menace pour les défenseurs des droits humains.

Malheureusement, ces effets décrits ci-haut ont des répercussions disproportionnées sur les détenteurs de droit déjà fragilisés par l'exclusion sociale, économique et spatiale et l'inaccessibilité des équipements de protection et les messages d'informations adéquats pour certaines catégories.

À la fois, les changements opérés dans la vie des détenteurs de droits s'observent à plusieurs niveaux. On note un éveil de conscience des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et de la société civile entre 2016 et 2018 qui a conduit à l'amélioration du dispositif légal, et réglementaire.

Tendances politiques

La plupart des acteurs du développement que nous avons rencontrés pour la mise à jour de l'analyse du contexte travaillent dans des domaines et avec des groupes de détenteurs de droits bien définis, d'où la spécificité des réponses sur tel ou tel groupe.

Les femmes ne sont toujours pas assez visibles sur la scène politique et sont moins représentées aux instances de prise de décision tant au plan national que local. Pourtant il y a des lois qui existent (lois sur le quota) et il y a également une multitude de possibilités qui s'offrent à elles afin d'occuper l'espace public et revendiquer leurs droits. (Dans le rapport complet vous avez une liste des possibilités identifiées).

La Constitution interdit toute forme de discrimination à l'égard de la femme et l'Etat doit prendre des mesures à ce sujet. Cette protection est étendue aux jeunes et aux personnes handicapées. Il faut mentionner qu'en fin d'année 2019 le gouvernement nigérien a adopté un projet de loi visant à rehausser les quotas de femmes de 15% à 25% pour les fonctions électives et de 25% à 30% pour les fonctions de nomination aux emplois supérieurs de l'Etat.

Le Niger a ratifié plusieurs projets de loi et textes en faveur des personnes handicapées. Ces dernières ne sont le plus souvent pas appliquées. Ce qui joue fortement sur le manque de visibilité des personnes handicapées sur la scène politique (pas d'élus au niveau de l'Assemblée Nationale et d'autres instances de décisions) et ce,

malgré les dispositions prises à l' Article 25 de la Constitution : L'Etat « veille à l'égalité des chances des personnes handicapées en vue de leur promotion et/ou leur réinsertion sociale. ».

Paradoxalement, à cet article 25 de la constitution, la participation politique des personnes handicapées est limitée par l'article 47, alinéa 4 de la constitution de la 7^{ème} République stipule que « *nul n'est éligible à la présidence de la république s'il ne jouit d'un bon état de santé physique et mental ainsi qu'une bonne moralité attestée par les services compétents* ». Cependant, tout cela ne limite pas l'enrôlement plus important des personnes handicapées dans le fichier biométrique des élections à travers plus de sensibilisation par les organisations des personnes handicapées.

Il n'existe pas une législation spécifique réprimant le rapport sexuel consensuel entre les même sexes. De même, la législation ne protège pas les personnes de même sexe ayant des relations consensuelles sexuelles entre elles. Le Code Pénal ne prévoit pas expressément une infraction relative aux relations sexuelles entre personnes de même sexe. Toutefois, ce texte prévoit des infractions qui peuvent y être assimilées comme « l'outrage public à la pudeur ». Ce groupe de détenteurs de droits est toujours exposé et sujet aux menaces. En termes d'opportunités, il est à noter la présence des partenaires techniques et financiers pour l'accompagnement et l'élaboration de projets et programmes qui prennent en compte le concept de genre.

Tendances économiques

La Loi 2018-022 du 27 Avril 2018 détermine les principes fondamentaux de la protection sociale. Malgré l'existence des projets de loi, les personnes vulnérables sont confrontées à plusieurs défis dont entre autres :

- L'accès à un emploi descend reste un défi pour les personnes handicapées ;
- La faible représentativité des personnes handicapées dans l'administration publique et le secteur privé malgré *l'article 10 du code de travail qui stipule que* : Tout employeur est tenu de réserver *au moins 5%* des postes à pourvoir au profit des personnes handicapées lors des recrutements qu'il effectue, dans les conditions fixées par voie réglementaire ;
- Le manque de représentants au sein des instances de prise de décision (exemple : Il n'y a pas de personnes handicapées à l'Assemblée Nationale) ;
- Pas d'accès au microfinance pour les femmes handicapées.
- L'un des défis majeurs de certaines personnes âgées est le phénomène de la mendicité qui s'est développé particulièrement dans les centres urbains où l'on rencontre des hommes et des femmes d'un âge très avancé en train de quémander. Ce qui viole leur dignité car beaucoup d'entre eux ne le font pas de gaieté de cœur, même si pour d'autres, la mendicité est devenue leurs activité lucrative

Certaines opportunités s'offrent également aux détenteurs de droits dont entre autres le renforcement des capacités à travers des mécanismes de subvention tels que Voice, l'ambassade de France, CBM, l'existence de la maison de l'entreprise, etc.

Tendances sociaux

Il y un manque d'accès aux services sociaux de base. Cette situation résulte du peu d'intérêt que suscitent les droits des personnes vulnérables auprès des décideurs d'une part et d'autre part, des pesanteurs liés à la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes marginalisées et discriminées dans nos communautés notamment dans les domaines de :

- L'éducation
- La santé (sexuelle et reproductive pour les jeunes filles et femmes handicapées) .
- L'accès à la documentation et à l'information dont le manque réduit gravement les chances des élèves

et étudiants mal et non-voyants et les personnes mal et non entendantes.

En matière d’alphabétisation, les femmes sont également moins nanties car on enregistre un taux d’alphabétisation de 22,1% chez les femmes de plus de 15 ans contre 38,6% chez les hommes du même âge. Les mêmes disparités sont observées aussi bien en milieu urbain que rural selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitat de 2012 qui est conduit tous les 10 ans. Le nonaccès aux services de la santé sexuelle et reproductive est une difficulté majeure des femmes – pas seulement en milieu rurale. Le nonaccès est encore pire étant donné les mariages précoces et forcés qui empêchent aux jeunes filles d’avoir les mêmes chances de réussir. Et finalement la disparité des points d’eau qui force les femmes en milieu rurale de devoir souvent parcourir plusieurs kilomètres afin de se ravitailler en eau potable pour le ménage.

Au plan social, il existe également des opportunités telles que l’existence de la Caisse Autonome des Retraités du Niger (CARENI) pour une meilleure prise en charge des paiements des pensions, de plus en plus de création de cellules de participation citoyenne, etc.

Tendances de pouvoir (in)visible

Le Niger a ratifié la plupart des conventions et traités en matière des droits humains notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux (PIDES) ainsi que leurs protocoles facultatifs qui viennent s’ajouter à la Déclaration universelle des droits de l’Homme (DUDH,1948), ainsi que des textes relatifs aux droits de certaines groupes de personnes.

Le Niger a adopté des politiques publiques sectorielles en vue de garantir la promotion et la protection des droits des détenteurs de droits à qui s’adresse le programme Voice, à savoir les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées, les femmes, et les personnes autochtones.

Au nombre de ces politiques, il faut citer : la politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) qui prend en charge les personnes handicapées et les personnes âgées, la Politique Nationale de la Population (PNP), le Plan de Développement Sanitaire (PDS), la Loi portant orientation du système éducatif nigérien (LOSEN), et la Politique nationale de protection de l’enfant.

Sur le plan institutionnel et programmatique, la mise en œuvre de toutes ces politiques publiques fait partie du Programme de Développement Economique et Social (PDES) qui est le document de référence du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, la protection et l’amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Le PDES intègre également l’Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) destinée à contribuer à garantir le droit à l’alimentation des citoyens dont les groupes vulnérables.

Cependant, en ce qui concerne le Management Stratégique du PDES, il souffre d’une absence d’articulation. Ce programme devrait être une déclinaison pleine d’ambitions de transformer les conditions de vie de populations, de lutter contre les inégalités sociales, de permettre un développement inclusif et solidaire pour plus d’équité.

Impact de Covid-19

Les effets de la pandémie de Covid-19 ont créé un isolement additionnel et une détresse psychologique pour les personnes les plus exposées notamment les personnes âgées et les personnes handicapées qui souvent dépendent de leurs familles et communautés. Elle a porté un coup à leur pouvoir économique en touchant durement le secteur informel et a accentué leur vulnérabilité.

Zoom avant

Les voix derrière la vue

Il y a une forte mobilité des **jeunes** vers les centres urbains et vers les pays du nord. Cela n'ira pas en décroissant avec la restriction des libertés et l'instauration de l'état d'urgence dans plusieurs régions. Il y a toujours un taux de chômage élevé pour les jeunes. Les **personnes âgées** quant à elles sont confrontées à une limitation de leur mobilité.

Les **minorités ethniques** sont des groupes de détenteurs de droits qui font face à des risques d'agression et il y a le risque de rejet des organisations qui œuvrent pour la défense de leurs droits: Timidria une association de lutte contre l'esclavage, qui a porté la proposition de loi d'abolition de l'esclavage a également reçu des menaces

Pour la promotion des **minorités sexuelles** il y a un risque lié à la sécurité. Il y a des risques d'agressions physiques par les populations et les extrémistes religieux. Il y a le risque de stigmatisation des minorités sexuelles y compris le rejet de l'organisation qui veut travailler avec les minorités sexuelles et un conflit avec les leaders religieux du fait de leur position par rapport aux minorités sexuelles.

Pour ce qui concerne la protection des **personnes en situation de handicap**, il y a une assez timide volonté des politiques pour l'application de leur droit à la participation citoyenne, leur inclusion à tous les niveaux, leur accessibilité aux services sociaux de bases, aux ressources et à l'emploi et l'adaptabilité des services publiques.

En ce qui concerne la promotion des droits des **femmes et filles** surtout **en risque d'exploitation. abus et/ou violence** les discours à cet effet ne sont pas toujours acceptés. Plusieurs organisations, dont SOS FEVWF, ont été victimes de menaces pour avoir dénoncé publiquement des Violence base sur le genre (VBG). Il y a un risque de stigmatisation et de rejet de l'organisation qui veulent travailler avec les femmes/filles et un risque de conflit avec les leaders religieux du fait de leur position par rapport aux femmes/filles. Accès à la terre - L'Héritage est encore très timide dans certaines zones.

Leurs aspirations

Pour les **jeunes**, il s'agirait d'avoir un meilleur accès à l'emploi et aux opportunités économiques, selon leur tranche d'âge, le sexe et le milieu de résidence. Les personnes âgées quant à elles souhaitent voir mettre en place un système qui soutient celles et ceux qui travaillent à leur propre compte. Elles aimeraient également voir disparaître le phénomène croissant de la mendicité.

Pour les **minorités ethniques**, l'accès aux infrastructures sanitaires, la fin du mariage précoce et le maintien des jeunes à l'école (surtout les filles), seraient l'aboutissement de beaucoup d'années d'efforts et de lutte. Certains membres de la communauté Bororo aspirent à voir s'arrêter les enlèvements comme mode d'union.

Les **minorités sexuelles** veulent pouvoir compter sur un cadre formel, une législation pour leur protection, avoir accès à des espaces sûrs et aussi voir la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'adoption des politiques et des lois. .

Les **personnes en situation de handicap** souhaitent pouvoir « exister » et être « considérées ». Elles aspirent toujours à un meilleur accès à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive, à la documentation et à l'information, à l'emploi, à la micro finance pour les femmes. Ce groupe de détenteurs de droits aspire à être mieux représenté dans l'administration publique et dans le secteur privé, à avoir une plus de représentativité au sein des instances de prise de décision et sur la scène politique. Et enfin, l'application de toutes les lois en

leur faveurs pourraient être un élément propulseur à leur inclusion.

Les **femmes en risque d'exploitation d'abus et/ou de violence** réclament un meilleur accès à l'éducation et à l'alphabétisation. Elles veulent un meilleur accès aux services de santé en milieu rural. Elles réclament le droit à la terre (en milieu rural) et voudraient voir mettre un terme au mariage précoce. Elles voudraient que leur participation politique soit promue pour aboutir à une meilleure représentativité aux instances de prise de décisions. Enfin, pour leurs **filles** en âge d'être scolarisées, elles souhaitent avoir accès à des solutions pour éviter l'absentéisme en période de menstrues.

Zoom arrière

Favoriser le changement

Les recommandations suivantes sont issues pour la plupart de l'analyse des données collectées au cours des entretiens et de la revue documentaire. Il faut souligner que l'adoption et la mise en œuvre des textes relatifs à la loi du quota des femmes et la convention relative aux droits des personnes handicapées ont été spontanément et systématiquement cités par les ONG/Associations et les groupes de personnes rencontrés.

Pour la prochaine phase, le programme Voice au Niger devrait :

Appuyer les OSC particulièrement les organisations féminines dans le cadre du plaidoyer en faveur de la promotion de l'accès à la terre et la reconnaissance du droit à la propriété foncière des femmes en milieu rural : à travers le renforcement de leurs capacités en techniques de plaidoyer, mais également, à travers l'accès aux financements qui permettront de mettre en place des cadres de partages de compétences des plus anciennes vers les plus jeunes afin que celles-ci s'intéressent et s'impliquent davantage dans le monde agricole.

Porter une attention particulière sur : l'intersectionnalité, les femmes veuves.

Mener plus de campagnes de sensibilisation sur le handicap en vue de changer la perception négative du public.

Porter une attention particulière sur : les personnes à déficience mentale et intellectuelle.

Soutenir les initiatives de protection et de réinsertion des filles victimes d'exploitation d'abus et/ou de violence à travers l'accès à plus de financement pour la création d'espaces sûrs, l'accès à la formation et à l'alphabétisation, mais également à travers une plus large vulgarisation des textes et lois qui existent en faveur de cette tranche de la population.

Porter une attention particulière sur : Les jeunes filles désœuvrées et/ou déscolarisées dans les quartiers périphériques des grandes villes (dans les zones d'intervention de Voice), les travailleuses du sexe, les déplacées et réfugiées, les filles et femmes détenues.

Elaborer un code de l'éthique et de la déontologie

Porter une attention particulière sur : la vulgarisation de la loi sur la cybercriminalité, la vulgarisation de la loi sur l'interception des communications électroniques, charte des médias et sa vulgarisation

Adopter une loi de protection des acteurs de la société civile.

Porter une attention particulière sur : l'assistance légale, l'assistance aux familles.

Afin d'atteindre les objectifs et d'améliorer les conditions de vie des personnes avec lesquelles nous travaillons, il est important de nouer des collaborations et des partenariats stratégiques. Ces partenariats ou collaborations peuvent être à plusieurs niveaux : national, local et communautaire. Une stratégie à adopter est de provoquer le changement qui s'impose dans la conception et la mise en œuvre des politiques afin qu'elles soient pertinentes, applicables et appliquées.

Les prochains Appels à Propositions seront basés sur ces priorités – bien que d'autres nouvelles puissent apparaître qui nécessitent une attention particulière.